



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## **Règlement 2022-162 Relatif à la prévention contre les incendies**

### **Avis public**

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023, le règlement relatif à la prévention contre les incendies portant le numéro 2022-162 a été adopté.

Ce règlement concerne l'étendue des pouvoirs des autorités compétentes, les devoirs et responsabilités des propriétaires et locataires d'immeubles résidentiels, de bâtiments agricoles et d'édifices publics tels que les commerces, les usines, les entrepôts et les industries.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 10 janvier 2023.

---

Hélène Dumais, directrice générale adjointe